



COVID-19 : REACTIVATION DE PLUSIEURS DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Pour faire face à un nouveau rebond épidémique, le Ministre des solidarités et de la santé a annoncé la réactivation de dispositifs complémentaires.

À partir du 2 août 2021, sont reconduites à l'échelle nationale selon les mêmes modalités qu'au printemps 2021 :

- La majoration des heures supplémentaires de 50%. Ce dispositif est déclenché par les établissements après autorisation du Directeur Général de l'ARS ;
- Et la majoration du temps de travail additionnel pour les praticiens hospitaliers et des gardes pour les personnels hospitalo-universitaires ;
- L'indemnité exceptionnelle de compensation de congés payés non pris pour raisons de service, permettant de rémunérer ces jours à un niveau supérieur à celui proposé pour l'indemnisation des jours de CET dans les territoires les plus en tension ;



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr